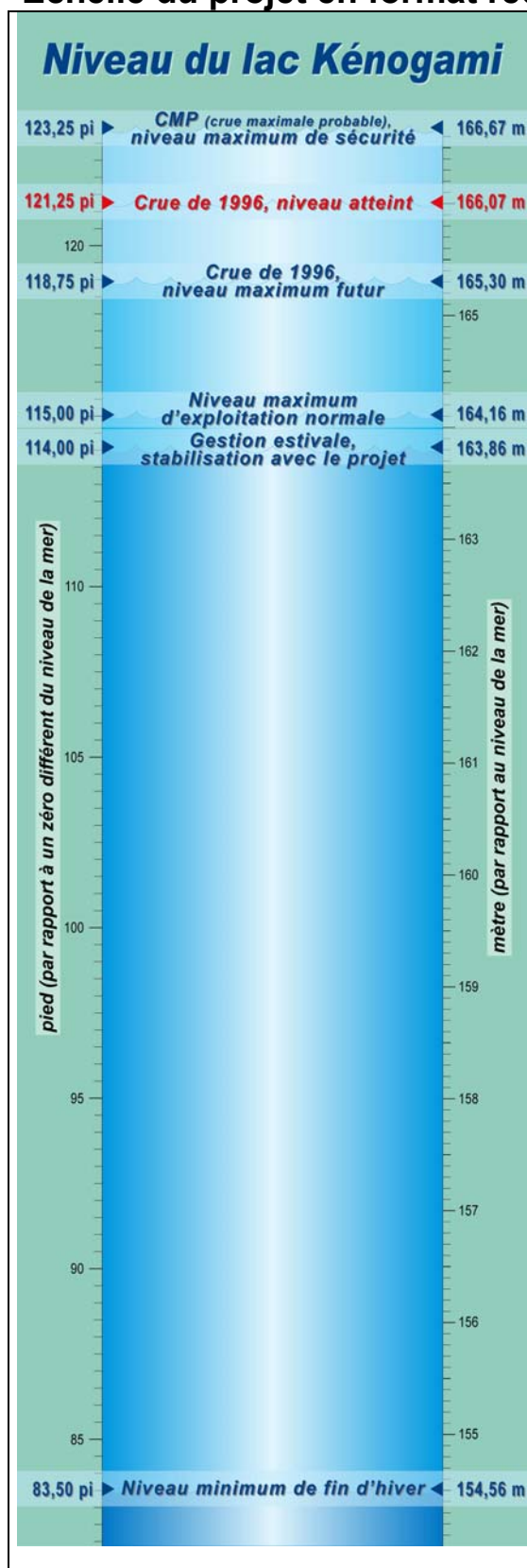


Échelle du projet en format réduit



Projet de régularisation des crues du lac-réservoir Kénogami

Quelques rappels

123,25 pi, c'est la cote de conception des ouvrages pour la crue de sécurité selon la nouvelle *Loi sur la sécurité des barrages*.

121,25 pi (en rouge dans l'image ci-contre), c'est le niveau maximum historique atteint en 1996.

118,75 pi, c'est la cote qui ne sera pas dépassée si la crue de 1996 se reproduisait avec la présence du futur réservoir Pikauba.

115,0 pi, c'est, depuis 1924, la cote maximum d'exploitation à ne pas dépasser en conditions normales. Cette cote demeurera la même après le projet.

114,0 pi \pm 4 po. Ce sera après le projet, le niveau moyen de stabilisation en période estivale, soit du 15 juin à la fête du travail, tel que stipulé dans le décret du gouvernement. Une fluctuation normale de plus ou moins 4 po est prévue.

83,50 pi, c'est le niveau minimum de fin d'hiver actuel et du futur projet pour pouvoir accumuler les crues de printemps.

Les cotes en pieds, à gauche de l'échelle, correspondent à une référence arbitraire fixée par la Commission des eaux courantes lors de la création du réservoir Kénogami.

Les cotes en mètres, à la droite de l'échelle, correspondent à des élévations géodésiques par rapport au niveau moyen des mers.